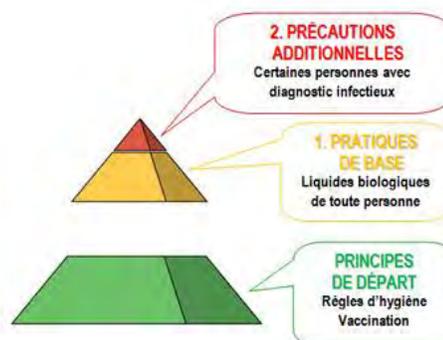


Recommandations de l'ASSTSAS pour prévenir les infections chez les travailleurs

L'ASSTSAS représente les différents niveaux d'intervention par l'image de cette pyramide. Pour éliminer ou réduire les risques de transmission d'infection, différentes mesures peuvent être utilisées. Elles sont regroupées dans un système à deux paliers.

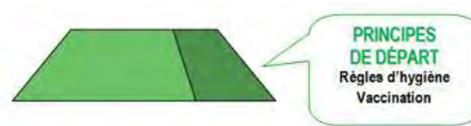
1. Les travailleurs appliquent les **PRATIQUES DE BASE** lorsqu'ils sont exposés aux liquides biologiques de la clientèle.
2. L'équipe traitante peut ajouter des **PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES** en présence d'un client atteint de certaines maladies infectieuses.



Toutefois, avant l'application des mesures de prévention, des **PRINCIPES DE DÉPART** s'imposent.

PRINCIPES DE DÉPART

Les principes de départ comprennent les règles d'hygiène et la vaccination.



Toute personne devrait respecter certaines règles d'hygiène de base :

- l'hygiène des mains ; après s'être mouché, être allé aux toilettes et avant la manipulation d'aliments. En l'absence d'eau et de savon, une solution hydro-alcoolique (SHA) peut être utilisée.
- et l'hygiène respiratoire ; pour tousser ou éternuer, couvrir la bouche et le nez avec un papier-mouchoir ou le faire dans le pli du coude ou le haut du bras.

L'établissement offre à ses travailleurs à risque d'exposition la vaccination appropriée, mesure préventive de premier choix. Il effectue également le suivi de leur état immunitaire selon les recommandations en vigueur.

Gratuite comme pour le reste de la population, l'immunisation de base devrait également être offerte à tous les travailleurs.

1. PRATIQUES DE BASE

Le travailleur applique les pratiques de base pour tous les clients. Il choisit les pratiques en fonction de la tâche qu'il exécutera, s'il y a présence d'un liquide biologique et la possibilité d'y être exposé.



1. PRATIQUES DE BASE
Liquides biologiques de toute personne

- L'hygiène des mains est primordiale dans toutes les situations.
- S'il est possible que le travailleur touche ou qu'il soit éclaboussé par les liquides biologiques, il porte les équipements de protection individuels (ÉPI) pertinents : gants, lunettes, masque, écran facial, blouse.
- Le travailleur porte des gants lorsqu'une tâche implique la manipulation d'objets perforants souillés de sang, par exemple les aiguilles qui sortent d'un vaisseau sanguin, les aiguilles à suture, les lancettes à ponction capillaire, etc.
- L'employeur fournit des équipements sécuritaires et s'assure que les méthodes de travail utilisées minimisent les risques d'exposition.
- Lorsqu'un travailleur utilise une aiguille standard, jamais il ne la recapuchonne. Il la jette immédiatement dans le contenant de disposition, sans la séparer de la seringue.
- L'employeur fournit et s'assure que des contenants de disposition appropriés soient toujours disponibles à portée de main des utilisateurs afin de permettre l'élimination immédiate des aiguilles.
- L'établissement gère les déchets biomédicaux selon la réglementation en cours. Cette gestion implique l'identification des secteurs produisant des déchets, les quantités produites et les différentes pratiques (tri, entreposage, transport interne, traitement, disposition). Tous les secteurs producteurs doivent être mis à contribution dans l'application des bonnes pratiques, encadrées dans une procédure.

2. PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

L'équipe traitante, en collaboration avec des experts en prévention des infections, peut ajouter des précautions additionnelles en présence d'un client chez qui certaines maladies infectieuses sont suspectées ou diagnostiquées.



2. PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
Certaines personnes avec diagnostic infectieux

Ces précautions sont basées sur les voies de transmission des infections (contact, gouttelettes et aérienne).

- Les mesures ajoutées peuvent être l'hygiène des mains avec un savon antiseptique, le port d'ÉPI dès l'entrée dans la chambre et d'un appareil de

protection respiratoire (APR). Des procédures spécifiques peuvent également concerner les équipements et l'environnement du client.

- Lorsqu'un travailleur doit porter un APR, l'établissement doit se conformer à la norme CSA Z94.4-93. Le programme de protection respiratoire prévoira, entre autres, l'ajustement des appareils de protection (fit test).
- Le travailleur portera une attention particulière aux méthodes pour mettre et enlever les équipements de protection personnelle (gants, lunettes, masque, écran facial, blouse, APR, etc.).

LES MESURES POSTEXPOSITION

Malgré les mesures de prévention des expositions, si une exposition accidentelle survient, le travailleur exposé doit bénéficier de mesures postexposition.

Le travailleur doit avoir accès à un service professionnel capable d'évaluer le risque de transmission, dans un délai de 2 heures s'il s'agit d'une exposition au sang. L'établissement s'assure que le travailleur reçoit les mesures prophylactiques existantes et le suivi approprié.

L'établissement procède à une enquête et analyse de l'accident afin d'identifier les moyens à mettre en place pour éviter que ce type d'accident se reproduise.

Références

BOUCHARD, Françoise. [Les infections, mesures pour les éviter !](#), ASSTAS, juin 2015, 28 p.

BOUCHARD, Françoise. *Notions de base en prévention et contrôle des infections relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs*, ASSTAS, 2016 (à paraître).